

bulletin départemental des écoles

2014/6
mai 2014

sommaire

Informations administratives

- Registre de santé et de sécurité au travail, note aux directeurs des écoles – Information du conseiller de prévention départemental
- Campagne 2014 de l'enquête ETIC – Communiqué de madame l'IEN de la circonscription Auxerre 3

Registre de santé et de sécurité au travail

Note aux directeurs des écoles

Références

- *article 3-2 du décret 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique*
- *circulaire du 9 août 2011 sur l'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié*

Dans le respect du décret 82-453 modifié et de la circulaire DGAFP du 9 août 2011 relatifs à l'hygiène et la sécurité au travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, je vous sollicite pour mettre en place le registre santé et sécurité au travail en votre qualité de référent dans l'école.

Le registre santé et sécurité au travail est un outil qui participe pleinement à la démarche de prévention des risques et qui doit être mis à la disposition de l'ensemble des personnels et des usagers de l'école. Toute personne fréquentant habituellement ou occasionnellement l'école pourra noter sur les fiches du registre, les observations ou suggestions qu'elle juge opportun de signaler dans le domaine de la prévention des risques et de l'amélioration des conditions de travail.

Mise en place du registre de santé et de sécurité au travail (SST)

1. Pour les enseignants

- Utilisation du registre « papier »
- Utilisation de l'application informatique de l'académie de Dijon

Chaque enseignant pourra y accéder, en se connectant à l'adresse suivante :

https://extranet.ac-dijon.fr/sst/PSST/PSST_000.php

en utilisant ses identifiants personnels, et y noter ses observations, problèmes ou suggestions relatifs à ses conditions de travail (présentation de cette application annexée à ce courrier).

2. Pour les usagers de l'école (parents, élèves, fournisseurs...)

Un registre « papier » doit être mis à la disposition des usagers de l'école.

Il conviendra d'informer les usagers de l'existence de ce registre qui doit être aisément accessible (affichage, présentation en conseil d'école...) et dont la localisation doit être portée à la connaissance de tous.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) doit examiner les signalements inscrits dans les registres santé et sécurité au travail (sur fiches « papier » ou notés dans l'application informatique), en discuter et être informé par l'administration des suites qui ont été réservées à chacun des problèmes soulevés par ces inscriptions.

Vous trouverez les documents utiles à la mise en place de ce registre annexés à ce BDE.

Documents annexés

- *registre pour les usagers de l'école*
- *affiche*
- *présentation de l'application informatique dédiée à ce registre pour les enseignants*



Campagne 2014 de l'enquête ETIC

Communiqué de madame l'IEN de la circonscription Auxerre 3

L'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (ETIC), réactualisée chaque année, permet de connaître l'équipement et les usages des TIC dans les écoles et de prévoir le déploiement et le renforcement des moyens disponibles.

Elle est nécessaire au dialogue avec les différents partenaires de l'éducation nationale, en particulier avec les collectivités territoriales.

Un questionnaire en ligne à destination du primaire fournit des données et des indicateurs au niveau de tous les aspects TICE pour poursuivre la stratégie présentée par le ministère en décembre 2012 et faire entrer l'école dans l'ère du numérique.

La campagne de collecte des informations 2014 est déjà ouverte. Toutes les écoles devront avoir répondu à l'enquête ETIC au plus tard le 6 juin 2014.

Une extraction des résultats sera faite en juin par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP).

Si vous n'avez pas encore renseigné le questionnaire de votre école, vous trouverez ci-dessous quelques éléments d'aide.

Procédure d'accès à ETIC



Se connecter au portail à l'aide de la clé OTP : <https://be1d.ac-dijon.fr/arena/>.

Choisir « **Enquête et pilotage** » dans le menu de l'application, puis « **ETIC 1^{er} degré** ».



Dans ETIC, les questions posées sont regroupées par thème. Compléter les champs en cliquant sur les **menus déroulants** (flèches roses).

Cliquer sur le bouton « **Enregistrer** » pour finaliser le questionnaire.

En cas de difficultés, vous pouvez contacter la personne ressource TICE de votre circonscription.

Merci à tous de votre collaboration.



*L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Yonne*

DOMINIQUE FIS